

Questions orales

L'ENTRÉE AVEC EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—LA DATE DE LA MISE AU COURANT DU MINISTRE DE LA DISSIMULATION DE RENSEIGNEMENTS PAR LA GRC

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Nous avons eu l'impression, au cours des derniers jours, que l'enquête qui aurait été menée l'année dernière avait permis au gouvernement de découvrir que le commissaire de la GRC de l'époque, M. Higgitt, avait caché certains renseignements au solliciteur général, devenu depuis ministre des Approvisionnements et Services. C'est donc que toute la question de la responsabilité de la GRC vis-à-vis du pouvoir politique et le problème que cela présentait se posaient déjà l'année dernière. Or il semble que le gouvernement n'était pas au courant du problème en mars dernier. Quand le solliciteur général actuel a-t-il appris que la GRC avait dissimulé des renseignements? Étant donné les implications que risquent d'avoir toutes les incertitudes qui subsistent quant à cette prétendue enquête, le solliciteur général ne pense-t-il pas que nous devrions avoir une enquête publique sur toute cette affaire?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je crois que le député confond encore deux choses. Une enquête publique telle qu'il propose entre le ministère du solliciteur général et le corps policier relève sans doute du gouvernement fédéral. Quant aux camouflages ou aux activités criminelles, pendant la perquisition ou après, nous avons indiqué à maintes reprises la semaine dernière que cette question doit être soumise au procureur général de la province concernée.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

ON DEMANDE QUE LES CONDITIONS D'EMPRUNT SOIENT FACILITÉES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Compte tenu du fait que le gouvernement fédéral par le biais de la Société centrale d'hypothèques et de logement prête aux provinces des sommes considérables pour la construction de foyers et de logements à prix modique et que les provinces s'engagent à rembourser au fédéral cinq dollars pour chaque dollar emprunté, et cela en raison du fait que le taux d'intérêt est non seulement trop élevé, mais surtout qu'il est composé, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il recommandera à ses collègues du Cabinet un changement de cette politique de prêts aux provinces afin de permettre à celles-ci de réduire leur endettement envers le fédéral et d'accepter un plus grand nombre de projets dans ce domaine, ce qui permettrait d'activer ainsi le secteur de la construction et aider à réduire le chômage?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur le président, je voudrais rappeler à l'honorable député qu'en fait le gouvernement canadien prête à un taux préférentiel pour 50 ans, ce qui est déjà une forme de subvention. Je ne suis donc pas d'accord avec les propos de l'honorable député qui laisse entendre que les prêts consentis par le gouvernement canadien aux provinces dans le domaine de l'habitation sont des prêts à un taux trop élevé. Au con-

[M. Fox.]

traire, ce sont des prêts préférentiels consentis à un intérêt beaucoup plus bas que ceux que l'on rencontre habituellement sur le marché. Il est évident que l'honorable député, en posant sa question, revient à la charge d'une façon déguisée avec une des politiques de son parti qui préconise des prêts sans intérêt aux provinces, mais je ne pense pas que cette suggestion, qui n'a pas été acceptable dans le passé le soit davantage dans l'avenir.

M. Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je comprends que le ministre revient lui aussi à la charge avec une réponse traditionnelle à l'effet que cela ne s'est jamais fait ailleurs dans le monde. Pourquoi le ferait-on au Canada? Mais hier, justement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit que le Canada présentait une nouvelle politique, et que cela ne s'était jamais fait ailleurs.

Je voudrais que l'honorable ministre réponde à la question que je lui pose, qu'il consulte son collègue du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, afin de trouver une nouvelle formule moins onéreuse pour les provinces. Je comprends que ce sont des prêts d'une durée de 50 ans, mais ce sont des prêts qui deviennent énormément dispendieux lorsqu'on oblige les provinces à payer la même dette cinq fois. Est-ce que le ministre est d'accord là-dessus?

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je sais que l'honorable député poursuit un but noble en proposant une formule nouvelle. Mais plutôt que de favoriser les provinces, peut-être devrait-on favoriser davantage les citoyens de ces provinces, et à cet égard l'honorable député devrait peut-être faire des instances auprès du gouvernement du Québec, afin qu'il signe une entente selon l'article 44(1)b) de la loi nationale sur l'habitation, entente qui permettrait justement d'octroyer des subventions aux loyers qui seraient de nature à aider non pas la province comme telle, mais les citoyens les moins fortunés, ceux qui ont les revenus les plus bas de la province de Québec, pour qu'ils aient accès à des logis à un prix fort convenable, grâce à une subvention du gouvernement fédéral.

* * *

[Traduction]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LA RELATION DU SÉNATEUR DAVEY AVEC LA BLUEWATER RACING ASSOCIATES ET HYDROCULTURE LUWASA

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, du président du Conseil privé et du ministre de l'Agriculture, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question au sujet de la situation du sénateur Keith Davey, principal organisateur du parti libéral et confident du premier ministre. Le sénateur Davey a confirmé à propos de son intérêt dans Bluewater Racing Associates Limited qu'il a fourni de l'aide et des autorisations et qu'il a fait des démarches auprès du gouvernement en organisant des réunions avec des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture. Plus récemment, le sénateur Davey a reconnu sa participation en tant qu'administrateur d'Hydroculture Luwasa, une compagnie privée qui fait affaire avec le gouvernement fédéral. J'aimerais demander au ministre de la Justice s'il n'estime pas que ces différentes activités du sénateur Davey pourraient résulter en un conflit d'intérêts?